



ADHESION 2017/2018

L'adhésion au C.V.C. comprend obligatoirement

▪ LA COTISATION AU CLUB

	Mérysien		Autre	
	Avec maillot	Sans maillot	Avec maillot	Sans maillot
Nouvelle adhésion	115,00 €	N/A	120,00 €	N/A
Renouvellement	115,00 €	90,00 €	120,00 €	95,00 €

▪ UNE LICENCE UFOLEP ET/OU FFC (assurance comprise)

UFOLEP (valable du 1er septembre 2017 au 31 août 2018)

Licence R5(1) adulte (2000 et avant)	88,00 €
Licence R5(2) adulte (2000 et avant)	53,90 €
Licence R5(1) jeune (2001 à 2006)	41,20 €
Licence R5(1) enfant (2007 et après)	37,90 €

FFC (valable de janvier 2018 à fin décembre 2018)

Tarifs en annexe

▪ UNE PHOTO D'IDENTITE

▪ UN CERTIFICAT MEDICAL DE NON CONTRE INDICATION

De nouvelles dispositions sont en vigueur pour cette nouvelle saison.

- Cas 1 : Ancien adhérent ayant présenté un certificat médical l'an dernier

Fournir la fiche de renseignements médicaux complétée par vos soins.

- Cas 2 : Nouvel adhérent

Remplir le certificat ufolep par votre médecin en mentionnant que votre état de santé ne présente pas de contre-indication à la pratique de(s) activité(s) en compétition (Attention, votre adhésion et votre licence ne pourront être validées sans réception de ce document).

CONCERNE LES ADHERENTS NES EN 2002 ET AVANT

Les adhérents voulant faire des compétitions cyclocross ou des courses sur route doivent faire une demande de carton (obligatoire pour prendre le départ).

La demande se fait sur la fiche d'inscription. Un chèque de caution de 5,00 € par carton sera obligatoirement remis avec la demande (chèque indépendant de celui de l'inscription au club). Cette caution sera remboursée dès lors que chaque compétiteur aura effectué 3 épreuves par discipline.

